

## PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 31 juillet 2020

Aux pharmaciens communautaires de Montréal

### **Objet : Nouvelle ordonnance collective régionale pour la prévention de la maladie de Lyme**

Bonjour,

La Direction régionale de santé publique (DRSP) est heureuse d'annoncer aux pharmaciens communautaires de Montréal la publication d'une ordonnance collective sur l'**Initiation de la doxycycline en dose unique chez une personne asymptomatique à la suite d'une piqûre de tique survenue dans un secteur géographique visé par la prophylaxie post-exposition (PPE)**. Élaborée en collaboration avec le Comité régional sur les services pharmaceutiques de Montréal, cette ordonnance collective est basée sur le Protocole médical national de l'INESSS.

La DRSP désire ainsi répondre aux besoins grandissants des pharmaciens montréalais de pouvoir offrir à la population la PPE lorsque l'historique d'exposition est dans un secteur géographique où celle-ci est recommandée. Bien que les secteurs visés sont présentement tous à l'extérieur de Montréal, les Montréalais peuvent y séjourner et être exposés à une piqûre de tique. De plus, ce nouvel outil s'avérerait de plus en plus nécessaire devant l'augmentation du nombre de cas de maladie de Lyme au Québec.

Nous espérons que cette ordonnance collective contribuera à prévenir l'infection à la *Borrelia Burgdorferi* chez les personnes piquées par une tique qui répondent aux conditions et aux critères décrits dans l'ordonnance. Nous remercions les pharmaciens montréalais qui s'en prévaudront et qui, par cette collaboration, sont des partenaires dans la prévention de la maladie de Lyme.

Veuillez recevoir nos meilleures salutations.

La directrice régionale de santé publique,



Mylène Drouin, M.D.

MD/jl